**TERMES DE REFERENCES**

**DIAGNOSTIC DU PROGRAMME COMPETENCES POUR DEMAIN « CPD »**

# Introduction

**Solidarité Laïque** agit en Afrique de l’Ouest à travers l’action de ses membres et de leurs partenaires pour faciliter l’accès à une éducation de qualité au bénéfice du plus grand nombre d’enfants, de jeunes et de femmes. Fédérer, mettre en réseau et coconstruire avec les partenaires au niveau local a constitué le fil rouge de cet engagement. En 2018, les changements occasionnés par des dynamiques sociales et environnementales de plus en plus complexes ont conduit l’association à ouvrir une antenne régionale Afrique de l’Ouest. Les défis de cette Antenne sont énormes, quand, par exemple, l’école publique est fragilisée par des attaques terroristes dans les zones gangrenées par l’extrémisme violent ou par la marchandisation de l’éducation dans toute la sous-région. Sa tâche est immense quand le désœuvrement des jeunes est accentué par un environnement social mouvant où la transition démographique, écologique et numérique reste encore un défi et où le futur de l’emploi salarié est incertain. Dans une logique d’alliances et d’ouverture à tous les acteurs de l’éducation, tout en mobilisant les expertises de tous les membres de Solidarité laïque, l’ambition de l’Antenne SL Afrique de l’Ouest est de contribuer à la construction de l’avenir de cette région à travers le renforcement d’un accès à une Education de qualité tout en répondant aux défis contemporains.

**Compétence Pour Demain (CPD)**est un programme réalisé en consortium avec Aide et Action France et en partenariat avec des organisations de la société civile d’Afrique subsaharienne. Son ambition est de participer à la recherche de solutions nouvelles sur l’autonomisation des jeunes des zones périphériques des grandes villes tout en prenant en compte les problématiques liées à cet environnement. Ainsi, il a pour axes principaux : l’employabilité et la participation citoyenne des jeunes afin d’impulser les transformations socioéconomiques de leur territoire. Le Programme cible les zones périphériques des grandes villes de six pays d’Afrique de l’ouest francophone : Burkina Faso, Bénin, Côte d’Ivoire, Guinée Conakry, Mali et Sénégal.

* **Contexte et présentation du programme « Compétences pour Demain »**

La population de l’Afrique Subsaharienne relativement jeune est confrontée à de nombreuses difficultés accentuées par les contraintes climatiques et politiques, dans un contexte de pression foncière sur les terres agricoles, de rareté du travail dans une économie majoritairement informelle, et de développement des inégalités. Les taux élevés de sous-emplois, de précarité de l’emploi et de chômage, ainsi que les inégalités d’accès aux ressources et la faible représentativité en termes de participation sont des facteurs qui entrainent des frustrations et peuvent générer des situations de violence et d’insécurité. Chaque année plus de 30 millions de jeunes africains arrivent sur le marché du travail. Malheureusement la plupart d’entre eux ne parvient pas à décrocher un emploi.

Dans un tel contexte, le développement chez les jeunes de compétences cognitives, transférables et professionnelles pour assurer leur autonomie socio-économique, l’exercice de leurs droits et le développement de leur employabilité ou leur capacité de s’auto-employer, constituent un levier absolu tant pour leur insertion économique (emploi ou auto-emploi) que sociale et politique.

Compétence pour Demain (CpD), dont l’intervention cible six (06) pays d’Afrique de l’Ouest francophone ayant des similitudes en termes de développement humain et d’enjeux liés à la jeunesse, s’analyse comme une proposition de réponse aux différents défis que soulève la problématique de l’autonomisation des jeunes.

**Sa vision stratégique** est de proposer un processus d’éducation ouvert, qui permet à tous les jeunes, en particulier ceux des zones les plus vulnérables, de trouver leur place dans un monde de plus en plus complexe.

**Son ambition** est de contribuer à trouver des solutions nouvelles sur l’autonomisation des jeunes des zones périphériques des grandes villes tout en prenant en compte les problématiques liées à cet environnement.

**Deux axes principaux**sont explorés en s’appuyant sur les laboratoires d’Innovations Sociales (LABIS) :

**Axe1 :** l’employabilité et la capacité à l’auto-emploi des jeunes autour de dynamiques collectives et solidaires

**Axe2 :** l’engagement citoyen des jeunes en faveur de transformations socioéconomiques dans les zones périurbaines des grandes villes.

* **Mode opératoire du programme Compétence pour Demain**

Le mode opératoire du programme consiste à installer des centres de ressources au bénéfice des jeunes appelé LABIS (laboratoires d’Innovations Sociales), tout en veillant à leur inscription dans un écosystème de collaborations au niveau local, national et international. Les LABIS fonctionnent selon la méthodologie du tiers-lieu c’est à dire, permettre dans un même espace une variété d’expertises différentes pour faire germer des solutions innovantes pour répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes et exploiter les ressources et les avantages de la démarche en réseau. Ainsi, s’appuyant sur des partenariats pertinents, leur démarche consiste à faire vivre au bénéfice des jeunes un projet d’animation fondé sur les résultats d’un diagnostic situationnel approfondi. Le projet d’animation du LABIS s’analyse comme la somme des parcours d’acquisition des compétences nécessaires à l’autonomisation du jeune. Ces parcours proposés aux jeunes selon leur profil, leurs besoins et leurs aspirations sont appelés tunnels de transformation. Le tunnel de transformation se présente, alors, comme la suite d’actions avec et pour le jeune qui s’articulent comme un programme pour l’aider à atteindre ses objectifs. Selon son profil, chaque jeune entre donc dans un tunnel de transformation pour en sortir avec une (des) compétence (s) lui permettant d’être autonome sur le plan économique et social.

Bénéficiaires : Au moins 6500 jeunes âgés de 16 à 35 ans (indifféremment de leur profil), dont au moins 52% de filles sont directement bénéficiaires du projet.

Zone d’intervention : Porto Novo (Bénin) ; Ouagadougou (Burkina Faso) ; Abidjan (Côte d’Ivoire) ; Conakry (Guinée) ; Bamako (Mali) ; Rufisque (Sénégal).

* **Résultats escomptés**

R1 : Les jeunes, des zones périurbaines sélectionnées, identifient les Laboratoires d’Innovations Sociales, mis en place par le programme, comme des lieux où s’informer, apprendre, être accompagné et disposer de l’équipement nécessaire à leur créativité ;

R2 : Les jeunes des zones périphériques ciblées ont acquis les compétences nécessaires au renforcement de leur employabilité et de leur capacité à l’auto-emploi ;

R3 : Les jeunes des zones périurbaines ciblées travaillent avec divers acteurs locaux en faveur de changements socioéconomiques sur leur territoire.

R4 : Le dispositif d’action pour les innovations sociales est modélisé pour essaimage (Recherche-action).

# Justification et description du diagnostic

* **Justification**

Les diagnostics situationnels approfondis de chaque zone d’intervention sont une exigence méthodologique du programme. Ils sont motivés par trois raisons principales :

* Collecte de données et analyse situationnelle du milieu :

Même si des données au niveau étatique existent sur la population, la jeunesse, le milieu de chaque pays (instituts statistiques nationaux), les milieux spécifiques objets de notre programme, en l’occurrence, les zones périurbaines, l’économie informelle, les initiatives citoyennes ou d’économie sociale et solidaire demeurent très peu étudiées. Parce que le programme « Compétences pour demain » a vocation à s’intégrer à des démarches locales déjà existantes, le diagnostic s’appuiera sur des études déjà existantes mais s’évertuera à les compléter par des données plus contextualisées et plus spécifiques à la zone d’intervention.

* Support pour la définition de la stratégie de réponse de chaque LABIS

Le diagnostic participatif situationnel approfondi devra permettre aux acteurs de chaque centre de compétences et d’incubation d’initiatives jeunes de définir leur stratégie de réponse aux problématiques locales auxquelles les jeunes sont confrontés (plan d’action ; partenariats ; expertises nécessaires ; etc.).

* Un diagnostic participatif comme vecteur d’implication des bénéficiaires et des acteurs locaux

Le diagnostic participatif situationnel approfondi est une activité cruciale du programme car il constitue un moment important d’implication des bénéficiaires et des acteurs locaux dans le programme. Par les consultations, les focus groupes et les restitutions, il est un atout d’appropriation du programme par les populations bénéficiaires et les acteurs locaux avant sa mise en œuvre. Il se veut participatif pour informer, pour coconstruire avec et impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre concrète au niveau local.

## Objectif global du diagnostic

Afin de Soutenir les initiatives des jeunes en faveur des changements socioéconomiques des zones périphériques des grandes villes d’Afrique de l’Ouest, cette étude a pour objectif général de réaliser une étude qualitative et quantitative qui permettra d’identifier les besoins et les aspirations des jeunes, les filières ou métiers porteurs dans chaque pays, de même que les ressources locales susceptibles d’optimiser l’atteinte des objectifs du programme « Compétences pour Demain ».

## Objectifs spécifiques du diagnostic

De façon spécifique, il s’agit de :

* Récolter des données quantitatives et qualitatives pour un meilleur profilage des jeunes bénéficiaires du programme ;
* Identifier les besoins et les aspirations réels des jeunes de 15 à 35 ans de la zone d’intervention du programme CPD (motivations réelles, rêves, initiatives, vision de l’avenir, blocages, positionnement propre par rapport à la société, etc.) ;
* Récolter les données qualitatives et quantitatives permettant d’analyser leur détermination sur le marché du travail tant sur l’économie formelle qu’informelle (opportunités et contraintes ; filières porteuses ; expériences positives/négatives ; etc.) ;
* Récolter les données qualitatives et quantitatives permettant d’analyser leur participation citoyenne (liens associatifs ; liens avec d’autres acteurs de la société civile ; liens avec collectivité territoriale ; perception de l’engagement citoyen ; etc.) ;
* Récolter les données qualitatives et quantitatives permettant d’analyser leur vision de l’entreprenariat et/ou de la création d’activités, avoir un retour sur les expériences vécues dans ce domaine, cerner leurs représentations et leurs attentes à ce sujet (positive ou négative);
* Répertorier et cartographier toutes les ressources/partenariats/potentialités/ opportunités qui existent dans les pays/zone d’intervention sur la question de la jeunesse et faire des propositions concrètes de synergie afin de permettre au programme d’optimiser ses interventions ;
* Nourrir une lecture stratégique et opératoire de la mobilisation des cadres institutionnels, budgets et acteurs des politiques publiques de formation, d’insertion et/ou d’intervention publique en direction des territoires ou des de publics jeunes, prioritaires en raison de leurs difficultés.
* Servir d’outil d’implication des jeunes bénéficiaires dans la réflexion sur la mise en œuvre du programme.
* Faire des recommandations et proposer des pistes d’orientation claires sur la mise en œuvre des deux axes du programme.

# Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de l’étude sont (liste non exhaustive) :

* Profil des jeunes catégorisés (âges ; sexe ; niveau d’étude ; occupation ; situation familiale ; niveau social ; etc.)
* Informations spécifiques sur les populations des zones périurbaines ciblées (données démographiques ; dynamiques des relations entre les différentes franges de la population sur la base des origines/ethnies/mobilité ; de la catégorie sociale ; de la classe d’âge et du genre) ;
* Les minorités invisibles, leurs aspirations et les facteurs de blocage en regard aux deux axes du programmes ;
* Un catalogue des besoins et des aspirations des jeunes de la localité objet du diagnostic ;
* Pesanteurs socioéconomiques et politiques sur l’épanouissement des jeunes des zones ciblées ;
* Accès des jeunes aux services sociaux de base, aux financements pour leurs projets, aux banques et au crédit y-compris micro-crédits ;
* Place et perception des jeunes (par les jeunes eux-mêmes ; par les instances locales (publiques et privées) ; par les populations) ;
* Les branches d’activités économiques sont présentées par secteur d’activités et les gisements potentiels d’emploi ou d’activités sont décelés et présentés dans chaque branche ;
* Les métiers/emplois (opportunités d’affaires) susceptibles d’être investis dans le cadre de l’auto-emploi et présentant des valeurs ajoutées élevées sont identifiés par secteur d’activités économiques et par branches d’activités ;
* Les programmes, projets et initiatives publics et ou d’autres PTFs existants
* Des fiches des projets indiquant la faisabilité technique et financière sont élaborées pour chaque métier porteur identifié ;
* Les besoins en compétences (qualification professionnelle) dans les secteurs porteurs sont identifiés et les besoins en formation professionnelle des jeunes dans chaque pays sont identifiés et analysés et le lien entre ces besoins en formation professionnelle et les créneaux porteurs du pays sont établis ;
* Pour les métiers porteurs identifiés, l’expertise locale (centre de formation professionnelle, établissement d’enseignement technique et de formation professionnelle, ateliers...) susceptible d’accompagner le projet dans les actions de formation est ciblée ;
* Pour les secteurs à opportunités, les outils d’accompagnement locaux (incubateur, accélérateur, pépinière, capital-risque, etc.) susceptible de soutenir les démarches d’auto-emploi développés au sein des LABIS sont identifiés
* Le potentiel au niveau du pays en centres de formation, formateurs, matériel didactique et faisabilité des métiers retenus est examiné et les contraintes d’auto-emploi des jeunes du pays sont identifiées avec la description du cadre réglementaire pour la création de micro-entreprises ;
* Les besoins spécifiques des groupes vulnérables, (tels que les personnes vivant avec un handicap/ femmes/ migrants/ groupes minoritaires) en termes de formation professionnelle, opportunités concrètes et immédiates d’emploi, de génération de revenus et d’auto-emploi sont identifiés ;
* La dimension genre, environnementale et nouvelles technologies est prise en compte dans l’exploration des opportunités et des contraintes auxquelles font face les jeunes ;
* Liens jeunes et institutions publiques et privées ;
* Implication des jeunes dans les milieux associatifs, syndicaux, ou partis politiques
* L’explicitation de la logique, de l’organisation et du fonctionnement des politiques publiques d’insertion, de formation et de création d’activité en direction des publics jeunes en difficulté sociale, économique, éducative ou professionnelle, et de leurs mécanismes de financement (Cf. annexe 1).
* L’explicitation de la logique, de l’organisation et du fonctionnement des politiques publiques en direction des territoires en difficulté sociale, urbaine (infrastructures), et économique et de leurs mécanismes de financement. (Cf. annexe 1)
* Une description du paysage des mécanismes de financement des entreprises dans le pays selon la nature de la source et le public cible est réalisé ; Opportunités et problématiques liées à l’accès au financement de projets jeunes ;
* Recommandations et pistes d’orientations sur la mise en œuvre des deux axes du programme

# Méthodologie du diagnostic

Conformément à l’objectif général de l’étude, la méthodologie sera basée sur une approche combinant des analyses qualitatives et quantitatives, en considérant la problématique de l’autonomisation des jeunes dans une vision holistique. Il s’agira de focaliser l’attention sur de multiples objectifs qui peuvent se recouper au sein de cette étude. L’analyse de données secondaires devra se baser sur des sources distinctes, issues de contextes variés, permettant à cette étude de couvrir de multiples dimensions. Ceci pourra notamment être réalisé en lien avec les services jeunesse des collectivités territoriales dans le ressort desquelles les LABIS sont installés. Quant aux données primaires, grâce aux méthodes qualitatives et quantitatives, une place centrale sera allouée aux jeunes concernés par le programme CPD, les acteurs communautaires, institutionnels, de l’économie sociale et solidaire et du secteur privé. Il s’agira donc de mener une analyse multi-acteurs et multi-niveaux. La revue documentaire est un préalable à la collecte de terrain et devra permettre de mieux saisir le contexte local et national sur la problématique de l’autonomisation de la jeunesse de chaque pays. L'approche proposée doit permettre d’appréhender les nombreuses réalités de l'objet de l'étude et de ne pas se focaliser sur une réalité unique et objective et ainsi saisir la complexité et la diversité dans le domaine de l’autonomisation des jeunes. L’étude sera conduite par une équipe de consultants composée d’un consultant senior (de stature internationale), appuyé de 6 consultants nationaux. En collaboration avec la coordination du programme CPD, le consultant senior devra procéder au recrutement des consultants nationaux. Il sera également possible de sélectionner une organisation (centre de recherche, d’appui au développement) déjà impliquée et experte sur ce type de démarche, disposant d’antennes ou relais dans les différents pays du programme.

* **Etapes proposées**

### *Préparation de l’étude de diagnostic*

* Réunion de pré-cadrage de l’étude avec les représentants de la Solidarité Laïque Afrique de l’Ouest et principaux collaborateurs impliqués dans le projet (Manucoop et Altercarto).
* Analyse de la documentation disponible (documents programmes, documents de politique de la jeunesse des pays impliqués etc.) par l’équipe de consultant-e-s avant la réunion de cadrage pour que celle-ci soit la plus opérationnelle possible ;
* Rédaction par le/la consultant-e sénior-e d’une note de cadrage de l’étude de diagnostic qui présente la nouvelle méthodologie adaptée, les objectifs, les questionnements, le plan de travail proposé ainsi que les outils qui seront utilisés pour l’étude (questionnaires, guides d’entretien éventuels).
* **Réalisation de l’étude sur le terrain**
* Entretiens individuels et focus group avec les bénéficiaires, partenaires et personnes ressources ciblées. En fonction des difficultés et des contraintes liées à la situation actuelle de la pandémie de la COVID 19, une partie de ces entretiens pourra se faire à distance (téléphone ou visioconférence).
* Il sera nécessaire d’intégrer les équipes des LABIS à la méthodologie déployée sur le terrain.
* **Rédaction du rapport provisoire et restitutions**
* Rédaction du rapport provisoire du diagnostic par l’équipe de consultant-e-s ;
* Restitution du rapport provisoire avec Solidarité Laïque et les partenaires du programme pour des commentaires ;
* **Finalisation des analyses et rendu du rapport final**
* Rédaction du rapport final de diagnostic et d’une synthèse par l’équipe de consultant-e-s sur la base des éléments complémentaires et remarques faites lors des restitutions provisoires, ainsi que sur la base de commentaires écrits apportés ;
* Il sera possible de joindre des capsules audio et vidéo avec des paroles d’acteurs pour rendre le diagnostic plus vivant et transmissible

# Participants au diagnostic

Le diagnostic se fera auprès des jeunes âgé-e-s de 16 à 35 ans provenant de milieux sociaux des grandes villes des pays où seront installés les LABIS avec des niveaux d’instruction différents. Ce sont des Jeunes NEET : Ni dans l’éducation, Ni dans la formation, Ni dans l’emploi ; jeunes ayant une activité économique dans le secteur informel ; jeunes dans le système éducatif ou jeunes diplômés ou non porteurs de projet spécifique ; jeunes déjà entrepreneurs ; jeunes en rupture avec les systèmes classiques d’apprentissage ; jeunes universitaires. A cette cible s’associe toutes les structures déconcentrées de l’Etat, ONG, structures d’appui, services techniques, services éducatifs, centres de formations, entreprises… Pour la récolte des données, certains jeunes bénéficiaires du programme seront impliqués dans les enquêtes à mener.

# Calendrier du diagnostic

Solidarités Laïque Afrique de l’Ouest estime que l’étude ne devrait cependant pas excéder la durée de 60 jours suivant les phases :

|  |  |
| --- | --- |
| Activités | Echéances |
| Phase I : préparation et analyse documentation et Briefings | 5 jours |
| Phase II : travail de terrain et rapport de diagnostic | 35 jours |
| Phase III : Traitement, analyse des données et rapport - inclus le temps d’échange avec les équipes Solidarité Laïque Afrique de l’Ouest. Un temps de briefing sur le terrain ainsi qu’un débriefing à la coordination est prévu. | 20 jours |

# Profil des consultant –e- s

Un/une consultant-e sénior-e(principal) et des consultants ressources (5) seront recrutés pour conduire le diagnostic. Les consultants recherchés doivent avoir un niveau de formation universitaire BAC+5 au moins en économie, en statistique, agroéconomie ou sociologie avec une bonne expertise dans la conduite de diagnostic. L’expérience avérée dans le cadre des activités de jeunesse, en animation au niveau communautaire, en collecte et analyse de données, en appui conseil aux petites et moyennes entreprises seront considérées comme des atouts.

# Livrables

Avant le démarrage de l’étude un rapport de cadrage de 10 pages au moins sera envoyé à la Coordination du programme. Au terme de l’étude, chaque consultant remettra un rapport provisoire (20 à 30 pages) au consultant principal dans les délais impartis. La Coordination du programme aura dix (10) jours pour envoyer ses commentaires sur lesdits rapports. Les rapports définitifs de l’étude après validation devront être déposés en trois (3) exemplaires sur support papier et un fichier électronique au commanditaire du diagnostic.

# Composition du dossier de soumission

Les dossiers de soumission comporteront les pièces suivantes :

Une offre technique comprenant :

* La compréhension et observations sur les termes de référence ;
* La méthodologie proposée assortie d’outils pour la collecte des données, en vue de produire les résultats escomptés de l’étude ;
* Un planning et les échéances pour la réalisation des différentes activités ;
* Le CV du consultant faisant ressortir les expériences et qualifications pertinentes pour l’étude.

Une offre financière composée de :

* Une lettre de soumission datée, signée et indiquant le montant de l’offre ;
* Un devis estimatif en TTC ou HT daté et signé suivant le régime d’imposition auquel le consultant est assujetti.

# Dépôt des offres

Les consultants soumettront à Solidarité Laïque Afrique de L’ouest des offres techniques et financières détaillées dès réception des présents termes de référence. L’offre financière fournira des précisions sur le coût de réalisation du diagnostic.

Les dossiers doivent être reçus en trois exemplaires (1 original et deux copies) avec l’offre technique et l’offre financière sous plis distincts fermés au plus tard le **10 Février 2021 à 24h00** mn à l’adresse suivante : Siège de Solidarité Laique Afrique de l’Ouest, Sis à la cité de Somgandé, Ouagadougou, Burkina Faso, tel : (00 226) 25 35 59 14 Ou aux e-mails ci-après : [psawadogo@solidarite-laique.org](mailto:psawadogo@solidarite-laique.org); [pkouame@solidarite-laique.org](mailto:pkouame@solidarite-laique.org), en mettant en copie :[asome@solidarite-laique.orgg](mailto:asome@solidarite-laique.orgg);[gburoko@solidarite-laique.org](mailto:gburoko@solidarite-laique.org), [gouedraogo@solidarite-laique.org](mailto:gouedraogo@solidarite-laique.org)

Tous les dossiers reçus après les dates et heures indiquées ou envoyées à toute autre adresse ne seront pas pris en compte.

# Critères d’évaluation des offres

Les consultants seront sélectionnés sur la base des propositions techniques et financières les mieux-distantes. Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

* Proposition technique : compréhension et observations sur les termes de référence (20 pts),
* Qualification générale (20 pts) et adéquation avec la tâche à accomplir (10 pts),
* Expériences spécifiques du consultant notamment en diagnostic participatif (15 pts),
* Organisation du travail demandé (10 pts),
* Capacité à mobiliser des relais dans les pays concernés par le programme
* Proposition méthodologique et conformité avec les termes de référence (15pts),
* Respect du planning et des échéances (10 pts) ; soit un total de 100 pts.
* Veuillez noter que la note minimale pour la qualification technique est de 70 pts/100 pts.

**Annexe 1**

**A - Sur les politiques et dispositifs publics en direction de territoires urbains prioritaires** en raison de leurs difficultés économiques, sociales, urbaines, d’accessibilité aux services et infrastructures…

***Questionnements***

Quelles politiques, dispositifs ou pratiques existantes d’intervention sur des territoires prioritaires en raison de leurs difficultés selon des critères de développement social, d’aménagement urbain, d’habitat, d’infrastructures (eau, électricité, , …), équipements et services collectifs (écoles, centres de santé transport, déchets…)

Quels critères ou pratiques de détermination des territoires prioritaires ?

Quel schéma de conduite des politiques et d’organisation administrative de la mise en œuvre des dispositifs ?

Dispose-t-on de tableaux de bord statistiques et budgétaires de ces politiques (programmes, budgets alloués et leur origine, quartiers concernés, par domaines d’intervention et programmes) ? Existe-t-il une géographie publique des quartiers prioritaires ? A défaut, existe-t-il une géographie socio-urbaine des quartiers dédiée ou utilisée pour le pilotage de l’action publique dans ce domaine ?

Quelles instances de pilotage, de concertation, d’évaluation, avec quels acteurs participants ? Et notamment, quels représentants locaux institutionnels (collectivités locales et territoriales, Etat déconcentré…) ou habitants (représentants des quartiers, associations) ?

Le pilotage de ces politiques est-il ministériel ou interministériel ?

Quelles politiques budgétaires sont-elles mises en œuvre (budget de l’Etat, degré de déconcentration, participation des collectivités locales et territoriales, fonds internationaux) ? Comment s’opèrent les dotations sur des territoires cibles ?

Existe-t-il des pratiques d’appel à projet, qu’ils émanent du centre ou des échelons locaux de l’organisation des dispositifs, ou bien s’agit-il principalement de programmes conduits par les services publics et des prestataires ?

Quelle peut-être la marge de négociation ou de participation pour des projets impliquant des jeunes, (portés par les jeunes eux-mêmes ou portés par des structures d’appui : associations, plateformes multi-acteurs… ?)

Y-a-t-il un espace de concertation ou de négociation existant ou possible pour discuter de projets d’aménagement, de création services, de chantiers (voirie, déchet, jardinage collectif, divers initiatives d’entre-aide, d’action sociale, éducative, d’animation socioculturelle ou culturelle…) portés par des jeunes sous forme de simple engagement civique collectif, sous statut de volontaire ou équivalent, sous forme associative autogérée, d’auto-entreprise, de structure d’économie sociale et solidaire? Basés sur l’expression de besoins des habitants, y compris les jeunes, ou sur des enquêtes participatives conduites par des groupes de jeunes accompagnés par les Labis ?

**B - Sur les politiques d’insertion, de formation et de création d’activité en direction de publics prioritaires en raison de leurs difficultés économiques, sociales, éducatives, de formation professionnelle (publics jeunes urbains notamment, mais aussi migrants, déplacés victimes des catastrophes naturelles, de pénuries…) ?**

***Questionnements***

Quelles politiques ou dispositifs existent aujourd’hui en direction de publics prioritaires ?

Quels sont les critères officiels (réglementaires) ou les pratiques de définition en vigueur en matière de ciblage de publics jeunes prioritairesen raison de leurs difficultés (adresse, certificat d’indigence, âge, sexe, niveau éducatif ou de formation, etc.) ?

Dispose-t-on de tableau de bord statistiques et budgétaires de ces politiques (programmes, budgets alloués et leur origine, profils des publics concernés, par domaines d’intervention et programmes) ? Existe-t-il une statistique publique des publics jeunes prioritaires ?

Quelles instances de pilotage, de concertation, d’évaluation, avec quels acteurs participants (représentants de l’Etat, représentant des entreprises, des syndicats, des collectivités, représentant des organismes de formation, organisation de la société civile…) ?

Le pilotage de ces politiques est-il ministériel ou interministériel ?

Quels sont les fondamentaux du fonctionnement des politiques publiques de formation et d’insertion ?

Comment s’opèrent les dotations en matière de formation, d’insertion et de création d’activité ? Quels sont les mécanismes de financements de la formation au niveau national ? Existe-t-il des taxes affectées au financement de la formation ? Quelle est la part de la formation d’insertion et professionnelle à la charge de l’Etat et la part réalisée par le secteur privé sur des fonds public (défiscalisé ou pris en charge par l’Etat)?

Quelles sont les parts respectives

* des politiques de l’offre (selon quelle logique : adéquation aux besoins du marché et de l’économie, secteurs d’activité professionnels porteurs, …)
* ou des politiques de la demande (partant d’une analyse des besoins de publics cibles).

Comment sont conjuguées ces deux approches ?

Existe-t-il des pratiques d’appel à projet, qu’ils émanent du centre ou des échelons locaux de l’organisation des dispositifs, ou bien s’agit-il principalement de programmes conduits par les services publics et des prestataires ?

Quelle peut-être la marge de négociation possible dans le contexte national pour une stratégie de construction d’une offre de formation à partir de plateformes multi-organismes (partenariat construit par les Labis) dans une logique de politique de la demande partant des besoins du public ?

Quels sont les critériologies en vigueur pour déterminer l’éligibilité des jeunes à tel ou tel dispositif ou offre de formation d’insertion etc. ?

Quels sont les statuts réglementaires des jeunes en formation, en stage, en phase de construction de projet d’auto-emploi ou de création d’activité : rémunération, indemnisation, assurance risque, responsabilité civile et couverture santé ?

Quels types d’agréments sont nécessaires pour les acteurs de la formation, de l’insertion et de l’accompagnement des jeunes ?

Ces agréments ouvrent-ils à des régimes spéciaux en matière de fiscalité, ou autres avantages ou obligations ?

C – Quelle relation ou intersection existe-t-il entre ces deux approches des politiques publiques par les publics jeunes en difficultés et les territoires en difficulté ?

D – Quelle place accordent ces politiques publiques aux thématiques de l’économie résiliente (circuits courts, agriculture urbaine, recyclage… et en particulier les Low-tech ?)

E – Dans les différents domaines précédents, les pouvoirs publics nationaux ou locaux ont-ils développé des pratiques ou des politiques de coordination entre l’action publique et l’intervention des ONG et programmes internationaux mise en œuvre sur le territoire des pays ? Quels sont les modalités et les logiques de telles approches ? Quelle marge de d’initiative est-elle envisageable pour le programme CPD et les Labis dans ce registre d’initiative ?

**FICHE OUTIL 4 : LA THÉMATIQUE «JEUNESSE» DANS LES PROJETS**

Dans le document d’instruction, l’OSC sera notamment interrogée sur la prise en compte de la jeunesse dans le cadre de son projet.

La politique impulsée par le MEAE dans le domaine de la jeunesse s’inscrit en cohérence avec celles de nombreux bailleurs bilatéraux et multilatéraux dont certains ont pris des orientations stratégiques dotées de moyens conséquents dans ce domaine. Les enjeux entourant la jeunesse sont en effet conséquents : dans la plupart des pays du Sud, la population «jeune» représente plus de la moitié de la population et 3,4 milliards de personnes ont moins de 25 ans dans le monde. La jeunesse est au cœur de toutes les problématiques prégnantes actuelles: flux migratoires, esclavagisme et traite humaine, montée des extrémismes, chômage…

La jeunesse représente pourtant une force vive capitale et déterminante dès lors que l’on sait la mobiliser de manière appropriée. Cette prise de conscience du rôle que peut tenir la jeunesse au sein de la société se trouve de plus en plus formalisée dans les politiques d’aide au développement et intégrée au sein des projets. Toutefois, de réelles marges de progression demeurent et justifient une approche plus volontariste sur ce sujet.

En cohérence avec ce constat, le MEAE a décidé en 2014 de faire de la jeunesse une priorité au Nord comme au Sud, priorité qui s’est trouvée confirmée à de multiples reprises avec notamment une impulsion très forte donnée au volontariat (objectif de tripler les effectifs de VSC/ESC d’ici deux ans) pour les prochaines années.

Propositions de questions pour l’intégration des enjeux «jeunesse» au sein de la NIONG et durant la phase d’écriture du projet (cf. chapitres 5.7 et 8 et cadre logique de la NIONG notamment)

1. Une analyse de la place tenue par la jeunesse et sur les questions spécifiques à l’implication de la jeunesse a-t-elle été faite durant la phase d’instruction?

2. Tous les facteurs qui peuvent influencer la durabilité des mesures visant la place donnée à la jeunesse ont-ils été consciencieusement traités?

3. La possibilité de la mobilisation d’un volontariat au Nord ET/OU au Sud a-t-elle été abordée?

4. Les statistiques utilisées dans la formulation du projet sont-elles ventilées avec des indicateurs spécifiques «jeune»?

5. Le budget, notamment dans la partie valorisation, fait-il ressortir une implication bénévole de jeunes et/ou d’actions d’ECSI «par l’action» au Nord et/ou au Sud?

6. Le cadre logique intègre-t-il la place donnée à la jeunesse?

En 2016, pour sa part, la société civile a marqué son intérêt renouvelé concernant cette problématique avec la création au sein de Coordination Sud de la commission «Jeunesse et Solidarité Internationale» qui a vocation à «promouvoir de manière transverse la problématique «jeunesse» au sein des projets de solidarité internationale tout comme le genre».

Hervé Berville, Député, Administrateur de l’AFD, auteur du rapport commandé par le Président de la République sur la modernisation de la politique partenariale de développement et de solidarité internationale a bien pris la mesure de l’enjeu; ainsi il écrit que «la politique française de développement doit davantage être tournée vers la jeunesse et les sociétés civiles et se concentrer principalement sur le continent africain, (...). Ces priorités seront portées par une hausse substantielle des moyens en vue d’atteindre 0,55 % du revenu national brut d’ici 2022». Le communiqué de presse du CICID du 8 février de la même année pour sa part insiste en préambule sur l’importance de «bâtir une nouvelle politique partenariale d’un monde en commun qui doit se tourner vers la jeunesse, en particulier celle du continent africain».

Dans ce cadre l’AFD a élaboré de son côté une feuille de route destinée à développer les projets en faveur des jeunes et encourager et soutenir tout projet visant à faire des jeunes des acteurs à part entière du développement et de la mise en œuvre des ODD.

La prise en compte de la jeunesse dans un projet n’est pas le seul fait d’inclure des jeunes comme bénéficiaires, ou un pourcentage de jeunes comme bénéficiaires. Ce n’est pas non plus la mixité générationnelle des bénéficiaires. Il s’agit de conditions nécessaires mais pas suffisantes.

Les inégalités, les interdits voire les violences ou les discriminations qui affectent les jeunes doivent faire l’objet d’actions visant à modifier la place des jeunes dans la société dans la perspective de les rendre acteurs (à court, moyen et long terme) des ODD dans leur environnement tout en intégrant les spécificités liées à leur âge. Les objectifs de changement doivent être portés et appropriés par les personnes concernées. Ils ne se décrètent pas de façon autoritaire.

**L’AFD est de ce fait attentive à ce que la prise en considération de cette thématique soit de plus en plus intégrée de manière transverse au sein des projets qu’elle soutient. Une attention particulière est dorénavant apportée dans l’instruction des projets Initiatives OSC aux efforts investis pour que la jeunesse puisse être pleinement mobilisée comme actrice des ODD et non plus dans une posture passive de simple bénéficiaire. Cette démarche souhaite ainsi contribuer à une éducation citoyenne, par l’action, des jeunes en leur donnant la possibilité d’être pleinement acteur de la société. Ceci participe aussi à la lutte contre la montée des extrémismes, à la formation des futurs cadres de la société civile et au renforcement de capacité des partenaires au Sud.**

La définition de la jeunesse s’inscrit dans de multiples dimensions qui en complexifient son appréhension: l’âge biologique, la construction sociale et culturelle, les notions d’autonomisation physiologique, psychologique, sociale et financière. Dans un souci d’efficacité, l’âge retenu pour la jeunesse dans le cadre des projets Initiatives OSC gérés par DPA/OSC sera compris entre 15 et 29 ans. Toutefois, une souplesse de +/- 5 ans sera conservée pour l’âge supérieur (29 ans) afin notamment de laisser la possibilité aux projets de s’adapter aux définitions retenues par les politiques gouvernementales locales.

L’AFD encourage donc les OSC, sollicitant une subvention, à prendre davantage en compte l’engagement des jeunes dans leurs projets de développement en explicitant notamment:

1. Le diagnostic initial de la place donnée à l’engagement des jeunes dans le domaine touché par le projet et la proportion de jeunes dans les bénéficiaires directs et indirects.

2. Les améliorations prévues dans la connaissance de ces deux aspects.

3. Les mesures prévues dans la mise en œuvre de leur projet pour faire évoluer ces inégalités d’accès à la vie citoyenne des jeunes vers davantage d’équité (répartition plus juste des bénéfices et ressources du projet, qu’il s’agisse de formations, d’équipements, etc..) et d’égalité (dans la perspective d’une meilleure implication dans la vie de la société, ce qui peut aussi se matérialiser par une démarche éducative par l’action) tout en intégrant les spécificités liées à l’âge.

4. L’objectif éducatif par l’action visant les jeunes au travers du projet.

5. Le dispositif de suivi ou d’expertise mise en place pour documenter et impulser le changement.

6. La participation effective des jeunes, en tant qu’acteurs de la société, dans les décisions principales

**Le diagnostic initial**

Si peu de données spécifiques à la jeunesse sont disponibles dans le diagnostic initial du projet, une recherche au minimum sera faite sur la littérature disponible dans ce domaine. De même, il apparait souhaitable que l’OSC, si elle le peut, associe la jeunesse dans l’élaboration du diagnostic du projet notamment en prenant en considération sa compréhension du contexte, ses aspirations et sa capacité d’engagement dans la mise en œuvre du projet.

Les bénéficiaires directs des formations, investissements, espaces de décision et lieux de concertation doivent être quantifiés et les besoins spécifiques des jeunes décrits dans la mesure du possible. L’implication dans le projet de jeunes comme intervenant·e·s sur le terrain (définition de leurs fonctions) pourra être également présentée.

**L’amélioration des connaissances spécifiques à la jeunesse**

Si peu de données sont disponibles au départ, le projet peut cependant permettre d’améliorer les connaissances concernant les liens entre la problématique d’intervention et la place donnée aux jeunes et/ou leur implication rendue possible dans le domaine concerné. Les moyens mis en œuvre pour améliorer les connaissances (enquêtes, recherche qualitative, formations, animations, témoignages, collecte documentaire, etc.) tant des professionnel·le·s que des bénéficiaires seront précisés.

**Les mesures mises en œuvre pour promouvoir une plus grande implication de la jeunesse**

Les projets pourront s’attacher aux «besoins pratiques» des jeunes qui n’impliquent pas à court terme de changement de statut ou de rôle social mais qui constituent les objectifs immédiats d’amélioration du bien-être et de l’accès à des biens et services.

Ils chercheront aussi à prendre en compte progressivement des «intérêts stratégiques» des jeunes, c’est-à-dire qui impliquent un changement de statut et de rôle, dans l’implication dans la société (plus d’autonomie, d’estime de soi, d’influence, de pouvoir de décision dans ses choix personnels et sociaux) et un renforcement de leurs organisations, ou de leur place dans les organisations non spécifiquement jeunes.

L’objectif recherché n’est pas tant l’ampleur des changements survenus, que le fait qu’ils deviennent explicites, visibles et soient documentés quand ils surviennent, si petits qu’ils paraissent initialement.

Ces changements dits «stratégiques» peuvent passer par un renforcement de la formation des jeunes, de leur capacité d’initiative, de leur organisation, de leur pouvoir d’influence en tant que sujets, mais aussi par la prévention et la prise en charge des jeunes victimes de violences et comportements à risque. Le changement peut aussi s’obtenir par des interventions auprès de la société entourant les jeunes et auprès d’«anciens» et d’autres entités de la société (le travail, la politique, la culture). Ces changements peuvent enfin être recherchés par un travail de sensibilisation spécifique auprès de la société civile pour promouvoir l’implication des jeunes dans la vie publique, l’insertion socioéconomique durable, la participation politique, ou la lutte contre les violences envers les jeunes.

De manière opérationnelle au sein des projets, les jeunes peuvent s’impliquer à tous les niveaux du projet et y tenir un rôle essentiel vecteur à la fois d’acquisition de compétences mais aussi source d’appropriation et de responsabilisation de leur part. Cela peut se traduire autant par l’accompagnement de la jeunesse dans l’idéation du projet, que la prise d’initiative correspondant au lancement du projet, la constitution d’une équipe projet, la prépa- ration/rédaction du projet, la formation et l’accès à l’information, la mise en œuvre du projet, l’évaluation et la pérennisation, l’EAD et l’éducation à la solidarité internationale. Les changements sociaux induits par une meilleure prise en compte des jeunes pourront également motiver les inflexions des projets pour mieux les intégrer dans les actions prévues dans le cadre des ODD.

**L’objectif éducatif «par l’action»**

Corréler une démarche éducative par l’action tournée vers les jeunes au sein du projet permet d’utiliser les objectifs du projet dans une perspective formatrice et engagée (par exemple un projet «biodiversité» avec un volet éducatif rendant les jeunes acteurs d’un certain nombre de ces actions avec un accompagnement pédagogique). Il permet aussi de distinguer la manière d’accompagner les jeunes dans leur implication active en fonction de leur âge et de proposer une démarche dynamique dans le temps visant à les rendre citoyen·ne·s du monde à part entière dès leur majorité effective), quel que soit leur sexe, leur religion ou leur origine sociale. L’EAD-SI apparait dans ce cadre comme un outil essentiel de mobilisation de la jeunesse et de renforcement de capacité des actions qu’il souhaite mettre en œuvre. Les projets ont vocation à voir leur contenu s’enrichir en prévoyant systématiquement dans la mesure du possible une telle action au Nord comme au Sud avec l’implication de la jeunesse locale.

**Le dispositif de suivi ou d’expertise**

Mettre en œuvre une stratégie «Jeunesse», centrale ou complémentaire, et produire des connaissances nouvelles, documenter et comprendre les changements en cours, requiert des moyens spécifiques et des actions, des résultats et des indicateurs de suivi et d’impact particuliers. Les projets devront les inclure de façon explicite. Un soutien méthodologique pourra être inclus mobilisant des expert·e·s dans les pays d’intervention ou dans l’équipe de l’OSC si nécessaire. Ce suivi permettra de documenter l’émergence des intérêts stratégiques de la jeunesse et leur prise en compte, notamment par des inflexions des plans d’action, de formation ou d’intervention.

**La participation des jeunes, une condition incontournable**

Que le projet ait comme bénéficiaires principaux ou non des jeunes, leur participation dans les décisions est incontournable. La question de leur place dans le projet, dans les cadres de concertation et dans les organisations partenaires doit être explicitée. S’ils sont fortement marginalisés dans le contexte initial, des progrès raisonnables, adaptés au contexte local seront attendus. Cette participation pourra être évaluée à partir des textes signés par les pays concernés et les documents de référence issus de la société civile de chaque pays.

**Bénévolat et volontariat: deux outils de l’ECSI «par l’action», au service du développement pérenne de l’engagement citoyen de la jeunesse**

Au travers du bénévolat et du volontariat, il s’agit de permettre à la jeunesse d’acquérir la capacité effective de devenir actrice des ODD. Une telle approche constitue aussi le moyen d’une ECSI (éducation au développement et à la solidarité internationale) par l’action qui a vocation à développer de manière concrète les compétences nécessaires à l’engagement citoyen et à la formation des futurs cadres de la société civile et du milieu associatif au Nord comme au Sud. De ce point de vue, elle va au-delà de la sensibilisation dont l’objectif est plutôt de susciter auprès de la jeunesse l’intérêt qui précède l’engagement.

Une telle approche d’ECSI par l’action, portée de manière transverse au travers des projets, quel que soit le secteur considéré, est aussi de nature à permettre de manière élargie le renforce- ment de la mobilisation citoyenne, et notamment de l’opinion publique, en faveur de la solidarité internationale.

À ce titre, la mobilisation dans une approche éducative de la jeunesse au Nord comme au Sud via le bénévolat et le volontariat constitue une valeur ajoutée du projet qu’il convient de prendre en considération notamment dans le cadre logique et dans le budget (partie valorisation).

L’éducation non formelle (ENF) prévue comme moyen intégré et transverse d’accompagnement et de mobilisation de la jeunesse

La place particulière de l’éducation non formelle (notamment de l’EAD et de l’éducation par l’action) au sein des projets de solidarité apparait comme un outil important permettant l’implication active des jeunes et leur acquisition de compétences d’acteurs et actrices engagé·e·s dans la société.

Les OSC interviennent souvent via des initiatives alternatives en direction des jeunes mais aussi des publics déscolarisés ou peu intégrés aux dispositifs traditionnels: exclus de l’éducation, enfants en situation de handicap, jeunes filles. Elles développent également des innovations pédagogiques spécifiques adaptées à ces publics, appuient la formation des maitres, un milieu scolaire plus adapté ou la gestion locale de l’éducation en soutenant les processus de déconcentration et de décentralisation. L’action des OSC apparait donc essentielle car elle permet une amélioration de l’éducation non formelle au Sud définie comme «toute activité organisée et s’inscrivant dans la durée qui n’entre pas exactement dans le cadre des systèmes éducatifs formels composés des écoles, des établissements d’enseignement supérieur et des universités, ainsi que des autres institutions éducatives formellement établies». Elle permet l’acquisition par les jeunes de compétences difficilement transmises par l’éducation formelle telles que certains aspects des savoir- faire et des savoir-être.

Divers facteurs tels que la diversification des besoins individuels d’apprentissage dans une société en évolution rapide, les problèmes irrésolus d’analphabétisme et de non-scolarisation des enfants et des jeunes, les limites inhérentes à la nature du système éducatif formel dans la manière dont l’enseignement est dispensé et le recours accru aux technologies de l’information et de la communication, amènent à examiner de près le potentiel de l’ENF. Dans la plupart des cas, les actions menées par les OSC dans les domaines de l’éducation, mais souvent aussi dans d’autres domaines des ODD, entrent dans le cadre de l’ENF. L’ENF est capable, de par sa nature, de répondre aux différents besoins d’apprentissage des enfants d’âge préscolaire, des garçons et des filles non scolarisé·e·s, et des jeunes gens et des jeunes femmes dans une société qui ne cesse d’évoluer. Elle peut prendre diverses formes : structures d’éducation pour jeunes enfants, centres éducatifs communautaires en zones rurales ou urbaines, cours d’alphabétisation pour adultes, formation technique et professionnelle sur le lieu de travail, éducation à distance pour les populations vivant dans des zones reculées, éducation en matière de santé publique, instruction civique et formation continue pour les jeunes et les adultes dans les pays développés comme en développement. Les modalités selon lesquelles est dispensé l’enseignement non formel et les domaines abordés sont très variées, mais certains éléments de base sont communs, à savoir la prise en compte des besoins, la pertinence par rapport au contexte et la souplesse en termes de contenus, de méthodes, d’horaires et de lieux d’enseignement, ce qui distingue nettement cette forme d’éducation et les systèmes formels.

Propositions de questions que l’OSC peut se poser lors de l’élaboration de son projet pour apprécier la place donnée à la jeunesse

**Option 1: le projet a au moins partiellement et de manière spécifique pour bénéficiaire la jeunesse (posture passive de cette dernière dans le projet)**

1. Part du nombre de jeunes bénéficiaires de l’action entre- prise par l’intermédiaire du projet ?

2. Formalisation d’actions intégrant les spécificités «jeune»?

3. Implication de volontaires (au Nord et/ou au Sud) ?

4. Existence d’un principe de réciprocité dans le volontariat (accueil d’un volontaire du Sud au Nord et inversement) ?

5. Diffusion et accès donné à la jeunesse d’informations présentant des actions innovantes en lien avec les ODD?

**Option 2: le projet rend actrice la jeunesse**

1. Appréciation de l’implication dans la durée de la jeunesse

2. Partenariat pérenne avec une association de jeunesse au Nord et/ou au Sud?

3. Organisation au sein du projet en groupes de jeunes constitués en équipe?

4. Appréciation du caractère actif de la jeunesse dans le projet: accompagnement de la jeunesse dans l’idéation du projet, la prise d’initiative correspondant au lance- ment du projet, la constitution d’une équipe projet, la préparation/rédaction du projet, la formation et l’accès à l’information, la mise en œuvre du projet, l’évaluation et la pérennisation, l’EAD?

5. Existence d’une dynamique de responsabilisation et d’autonomisation de l’engagement solidaire des jeunes dans le projet ?

6. Actions systématiques entourant le projet d’EAD spécifique en milieu scolaire et / ou étudiant portées par des jeunes formé·e·s et accompagnées à cet effet ?

7. Existence d’un projet éducatif et pédagogique (y compris pour les jeunes adultes) par l’action?

8. Poids des jeunes dans la gouvernance du projet ?

9. Poids des jeunes dans la gouvernance de l’OSC?

10. Projet permettant le développement de compétences de la jeunesse dans leurs actions au sein du projet (citoyennes, entrepreneuriales, professionnelles, sociales, environnementales, autre) ?

11. Projet permettant à la jeunesse de vivre de manière concrète l’altérité, la sobriété environnementale et la solidarité?

12. Le système de gestion établi pour le projet respecte-t-il les principes d’engagement des jeunes et d’égalité des chances ?

13. Existence d’une pratique de l’interculturalité et du vivre ensemble (géographique, social, culturel, inter-religieux) dans l’action des jeunes dans le projet ?

14. Projet comprenant un espace d’initiatives/d’innovation, pour l’expérimentation par des jeunes, d’actions utiles, créatives, concertées et engagées ?

**Option 3: le projet a pour bénéficiaire la jeunesse ET rend actrice la jeunesse**

**FICHE OUTIL 5: LES PRINCIPES D’ÉVALUATION ET DE CAPITALISATION DES PROJETS**

L’évaluation et la capitalisation des interventions des OSC cofinancées par l’AFD revêtent une grande importance.

La présente note a pour objectif de présenter les grands principes qui doivent guider les pratiques d’évaluation et de capitalisation des Initiatives OSC. Ces principes ne sont pas figés et peuvent être ajustés, précisés, enrichis pour tenir compte de la diversité des interventions des OSC et de l’évolution des pratiques, notamment afin d’identifier les méthodes et outils d’évaluation les plus adaptés ou soutenir des expériences nouvelles dans ce domaine. Au-delà des modalités définies par l’AFD dans le guide méthodologique et détaillées ci- dessous, le dialogue est permanent avec les OSC sur ce sujet.

Ces principes concernent les seuls projets Initiatives OSC, à savoir les opérations conçues et mises en œuvre par les OSC, et soutenues financièrement par l’AFD. Ils s’inscrivent en conformité avec les orientations générales retenues par l’AFD en matière d’évaluation de projets formalisées dans la politique d’évaluation de l’AFD et dans sa stratégie Recherche, innovation et savoirs (voir la politique d’évaluation de l’AFD et sa stratégie Recherche, innovation et savoir).

L’AFD promeut la culture de l’évaluation, afin de tirer toutes les leçons des succès et des échecs des projets qu’elle finance et d’améliorer la pertinence et l’efficacité des projets à venir. Dans sa stratégie Recherche, Innovation et Savoirs, l’AFD s’est engagée à élargir le champ des évaluations et à ce que 50 % des interventions qu’elle finance soient évaluées. Par ailleurs, pour renforcer la transparence sur son action et faciliter l’échange de bonnes pratiques avec les autres acteurs du développement durable, l’AFD entend systématiser la publication des résultats de ses propres évaluations et encourager la publication des évaluations menées par ses partenaires. Au-delà de cette démarche évaluative, l’AFD favorise les exercices de capitalisation, d’études transversales, d’échanges d’expériences à diffusion large ainsi que tout processus de recherche de méthodes et d’outils d’évaluation adaptées aux interventions des acteurs du développement.

L’évaluation des projets Initiatives OSC participe pleinement à l’évaluation des actions et pratiques de l’aide au développement, bien que ce champ ait ses spécificités. La diversité des acteurs, des stratégies, des objectifs poursuivis et des actions et surtout l’octroi de fonds publics conduisent à promouvoir l’évaluation des projets OSC. L’évaluation des projets des OSC soulève toutefois des enjeux particuliers de mesure des résultats en raison des spécificités de certaines de leurs finalités complexes visant le changement social (renforcement des capacités, recherche d’influence au travers d’actions de plaidoyer, partenariats, etc.), de leur taille, de leur mode opératoire.

Depuis 20 ans, encouragées par les bailleurs de fonds, les OSC ont pleinement intégré la culture de l’évaluation et prévoient presque systématiquement la réalisation d’évaluations dans leurs projets. La diffusion des évaluations réalisées s’est également largement améliorée et devient un réel support pour l’échange, l’apprentissage, l’amélioration des pratiques et la capitalisation partagée.

L’AFD poursuit son dialogue avec les OSC sur les enjeux liés à l’évaluation des projets qu’elle cofinance. Plusieurs séminaires d’échanges d’expériences ont été organisés en ce sens avec les OSC. L’AFD continue de considérer qu’il convient d’être pragmatique, innovant et ouvert sur les pratiques de suivi, d’évaluation et de capitalisation.

La réflexion et la recherche sur les méthodes et les outils d’évaluation adaptés à la diversité des interventions doivent être soutenues. Les OSC sont elles-mêmes, au-delà de la nécessaire redevabilité, concernées par ces enjeux et souvent porteuses d’innovations dans ce domaine.

Les évaluations des projets Initiatives OSC sont de deux types : des évaluations individuelles de projet (cf. § 1) et des évaluations transversales (cf. § 2).

1. **Principes relatifs aux évaluations de projets OSC cofinancés par l’AFD**

Les évaluations de projets Initiatives OSC s’inscrivent dans les bonnes pratiques en matière d’évaluation des projets de développement. Elles s’appuient sur les principes proposés par le comité d’aide au développement de l’OCDE (CAD/OCDE) en matière d’évaluation des projets de développement (impartialité et indépendance, crédibilité, utilité, participation et coordination). Elles sont généralement menées en se référant aux cinq critères définis par le CAD7 (pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité). Ce cadre normatif peut être adapté pour tenir compte des spécificités des projets ou portefeuilles de projets évalués et refléter l’objectif principal visé (redevabilité ou apprentissage). Au-delà des critères du CAD et/ou en s’y référant, il s’agit d’identifier les questions évaluatives auxquelles l’évaluation va chercher à répondre par rapport aux objectifs que le projet s’est initialement fixés. Le recours aux approches orientées changement (AOC) ainsi qu’aux cartographies des incidences sont encouragées.

L’évaluation doit être utile à l’OSC pour éclairer des questions relatives au projet, apprécier sa mise en œuvre et ses résultats, et tirer des enseignements. Il ne s’agit donc pas d’utiliser dans chaque évaluation l’ensemble des critères du CAD au risque d’avoir une évaluation qui survole le projet et qui apporte peu d’enseignements.

L’évaluation du premier cycle du projet (1ère phase) ciblera par exemple plus prioritairement les critères de pertinence et de cohérence mais n’ira pas nécessairement regarder les effets/impacts. Au contraire, lors de la phase 3 d’un projet, l’évaluation approfondira la question des effets, des changements, de l’impact, de la durabilité etc. L’évaluation doit être «sur-mesure».

D’autres critères plus transversaux sont souvent nécessaires à prendre en compte en fonction de la nature des projets : la mesure des changements auxquels a contribué le projet, celle des effets produits en termes de renforcement de capacités, de gouvernance, d’empowerment, de qualité des partenariats, de contribution/influence des politiques publiques, sont des notions plus complexes qui nécessitent une approche plus élaborée mais qui doivent désormais être davantage intégrées dans les évaluations menées.

L’évaluation des projets des OSC doit également porter sur la prise en considération ou non des thématiques transversales (genre, biodiversité/climat, jeunesse) afin de donner les éléments de redevabilité nécessaires à l’agence sur ces aspects. Pour ce faire, les TDR qui encadrent le travail de l’évaluateur doivent porter à sa connaissance les fiches outils du guide DPA/OSC correspondantes au travers soit d’une mention lui indiquant les références nécessaires (fiches outils 2, 3 et 4), soit d’une insertion de ces fiches en annexe de ces TDR.

L’évaluation individuelle finale de projet doit être pensée dès le début du projet et des moyens humains, techniques et financiers doivent être mobilisés pour ce travail. Le calendrier de l’évaluation doit être également anticipé. Il convient d’être particulièrement vigilant sur ce point dans le cas des initiatives s’articulant sur plusieurs phases. L’évaluation doit être planifiée dans le calendrier de mise en œuvre/conception de projet afin de pouvoir nourrir l’élaboration de la phase suivante.

Dans ces cas, les enseignements tirés de l’évaluation d’une phase doivent servir à l’élaboration de la phase suivante et devront être intégrés à la NIONG (cf. paragraphe dédié). Le rapport d’évaluation devra accompagner la NIONG.

Par ailleurs, l’évaluation doit être pensée comme un processus participatif (co-élaboration avec le(s) principal(ux) partenaire(s) impliqué(s) dans le projet); elle n’est pas un simple contrôle; elle doit donc mobiliser autant que possible l’ensemble des acteurs du projet: associations locales, bénéficiaires, partenaires institutionnels et financiers.

L’AFD incite au recours à l’expertise externe. Le coût des évaluations externes est éligible dans le plan de financement soumis à DPA/OSC. Les OSC sont invitées à procéder au choix du prestataire à l’issue d’un appel d’offres ouvert ou a minima d’une consultation restreinte. En pratique, sauf cas particulier et selon la taille et le nombre de pays concerné du projet, il est recommandé de prévoir a minima un budget de 25K €.

**Les termes de référence seront soumis à l’AFD pour avis de non-objection (ANO) avant le lancement de l’évaluation.**

1. Modalités et exigences de l’AFD en matière d’évaluation individuelle et de capitalisation

L’AFD encourage donc les OSC à intégrer un processus d’évaluation volontaire dans les projets d’une certaine dimension, sans pour autant en faire une obligation systématique, sauf dans le cadre de certains instruments spécifiques détaillés ci-après :

■ une évaluation externe finale est exigée dans le cadre des conventions-programmes : celle-ci doit être réalisée à la fin de chaque phase et précéder toute nouvelle demande de financement. A la fin de la dernière phase de la convention, une étude d’impact sera exigée,

■ une évaluation externe finale est exigée dans le cadre des conventions de partenariat pluriannuelle (CPP): celle-ci doit être réalisée à la fin de chaque phase de 4 ans et précéder toute nouvelle demande de financement. Elle devra privilégier la mesure des effets/impacts,

■ une évaluation externe finale est exigée dans le cadre des programmes concertés pluriacteurs (PCPA): celle-ci doit être réalisée à la fin de chaque phase et précéder toute nouvelle demande de financement. Au cours de la dernière phase du PCPA, une étude d’impact sera fortement encouragée,

■ une évaluation externe finale est exigée dans le cadre des programmes à multiphases : dès lors qu’une OSC prévoit de mettre en œuvre son projet sur une durée de plusieurs phases, elle devra réaliser une évaluation externe à la fin de chacune des phases avant que ne soit instruite une nouvelle demande de financement,

■ pour les programmes terrain d’envergure, mis en œuvre sur la durée (plus de 6 ans), les études d’effets/impact seront fortement encouragées et donneront lieu à un échange approfondi entre DPA/OSC et l’OSC en amont de l’exercice et au plus tard lors de la réunion à mi-parcours,

■ pour les projets d’intérêt général, une évaluation externe est exigée à la fin de chaque phase et une évaluation d’impact et/ou d’effets des processus de changement induits est exigée tous les neuf ans (toutes les trois phases). Cette étude d’effets/impact doit être prévue dès le démarrage du projet en année 1,

■ le rapport d’évaluation devra être idéalement joint à la NIONG (document-projet) de la phase suivante; à défaut le rapport provisoire sera accepté, à condition que le rapport final soit communiqué au plus tard lors du démarrage de l’instruction du projet,

■ les rapports d’évaluation ou leur synthèse sont publiés sur le site de l’OSC. Dans le cadre de la politique de transparence de l’AFD, et sous réserve de l’accord de l’OSC, les rapports d’évaluation et/ou leur synthèse pourront être publiés sur le site de l’AFD (un format de publication pourra être proposé à l’OSC).

b. Le suivi-évaluation

L’AFD encourage la mise en place de dispositifs de suivi-évaluation dès le démarrage du projet, notamment en ce qui concerne les projets complexes et d’envergure; ceci permet de renforcer l’efficacité de l’évaluation externe finale (sans la remplacer) et contribue au pilotage du projet en continu. Le coût de ce suivi-évaluation est éligible dans le plan de financement soumis à l’AFD; son articulation avec l’évaluation externe finale devra cependant être précisée.

1. Modalités en matière de capitalisation

La capitalisation des expériences est une démarche collective permettant aux acteurs de renforcer leurs capacités et de partager leurs connaissances avec d’autres. C’est un processus qui conduit à apprendre et à progresser individuellement et collectivement. La capitalisation peut être menée au fil de l’eau des interventions et s’appuie sur une participation des parties prenantes à l’intervention tout comme dans une évaluation. S’il y a recours à une expertise externe, celle-ci se positionne davantage comme un accompagnateur/facilitateur/animateur que dans un rôle d’expert «objectivant» comme dans l’évaluation.

Les exercices de capitalisation sont fortement encouragés par l’AFD (ils sont exigés dans le cadre des conventions-programmes, des conventions de partenariat pluriannuel et des programmes concertés pluriacteurs au rythme et dans le format souhaité par le programme, pas nécessairement à l’issue de chaque phase); ils permettent en effet de tirer les enseignements des actions menées et de les diffuser largement au profit du milieu des OSC et de la solidarité internationale en général, mais également de valoriser la contribution de l’action non-gouvernementale au développement et à la solidarité internationale.

Les OSC ont toute latitude pour élaborer les axes et modalités de capitalisation les plus pertinents et les plus utiles ; elles sont encouragées à explorer tous les supports de capitalisation possibles (supports médias, web, etc.).

L’AFD n’a pas d’exigence particulière sur le contenu et la forme de ces capitalisations, cependant elle souhaite que ces exercices démontrent leur utilité et soient justifiés eu égard au projet dans lequel ils s’inscrivent, et enfin, qu’ils aient une diffusion externe aussi large que possible.

**L’ensemble de ces démarches peuvent être accompagnées. Les OSC peuvent ainsi consulter le site du F3E (www.f3e.fr) qui propose un certain nombre d’outils méthodologiques spécifiques et des formations très utiles. Sous certaines conditions, les OSC peuvent bénéficier d’un accompagnement du F3E.**

1. Études/Évaluations transversales pilotées par l’AFD

Au-delà des évaluations des projets, l’AFD peut être amenée à commanditer et piloter elle-même des évaluations au champ plus large que celui d’un projet et à portée stratégique ou des évaluations scientifiques d’impact.

Les évaluations au champ large sont conduites dans un objectif d’apprentissage des OSC, de l’AFD et de la communauté du développement. Elles s’inscrivent dans le cadre de l’examen de la pertinence, de la cohérence et de l’efficacité des actions non-gouvernementales au niveau d’un instrument, d’un secteur ou d’un sous-secteur, d’un pays ou d’une région, par rapport aux objectifs du guichet Initiatives OSC, voire plus largement en regard d’un enjeu de développement. DPA/OSC réalise ces études en lien étroit avec le département chargé de l’évaluation à l’AFD. L’AFD est également susceptible de lancer des études transversales, des capitalisations et des méta-évaluations sur l’action non-gouvernementale qu’elle appuie.

Conformément à la politique d’évaluation de l’AFD, ces évaluations transversales ont principalement une finalité d’apprentissage. Elles sont centrées sur des questions portant sur les objectifs de l’instrument ainsi que sur les pratiques des acteurs et leur expertise. Elles ont principalement pour objectif de nourrir la réflexion et le dialogue stratégique sur des questions de fond intéressant les OSC et l’AFD. Les évaluations thématiques peuvent concerner par exemple des questions comme l’appui à la structuration du milieu associatif, l’appui au renforcement des capacités, la qualité du partenariat, l’articulation avec les politiques publiques, l’intervention en pluriacteurs, l’apport des activités de plaidoyer, le développement local, les droits de l’homme, …. Les évaluations scientifiques d’impact portent sur des projets pertinents à la fois en termes de questions de recherche (elles répondent à un déficit de connaissances) et en termes opérationnels (leurs résultats seront utiles à l’AFD et à ses partenaires, voire à la communauté du développement).

**Ressources documentaires:**

■ Pour consulter les publications et les ressources méthodologiques du F3E: <https://f3e.asso.fr/eclairer/publications/>

■ Pour consulter les études accompagnées par le F3E: <https://f3e.asso.fr/recherche-croisee/>

■ L’évaluation des microprojets : <https://f3e.asso.fr/comment-suivre-et-evaluer-un-microprojet-de-solidarite-internationale/>

■ L’évaluation des projets d’ECSI: <https://f3e.asso.fr/evaluer-les-effets-de-ses-actions-decsi/>

■ AFD: <https://www.afd.fr/fr/analyser-suivre-et-evaluer-sa-contribution-au-changement-social-donner-du-sens-lamesure-des-pratiques-de-solidarite-internationale-et-de-cooperation-decentralisee>

■ AFD: <https://www.afd.fr/fr/les-evaluations>

◆ L’évaluation de projets droits de l’homme: <https://www.afd.fr/fr/comment-contribuer-au-renforcement-des-droitsde-lhomme>

◆ Répondre aux crises : l’AFD, la Fondation de France et le financement des ONG en Haïti à la suite du séisme : <https://www.afd.fr/sites/afd/files/imported-files/Evaluation%2520conjointe%2520Ha%25C3%25AFti_financement%2520reconstruction%2520post-s%25C3%25A9isme.pdf>